

de première ligne comptent le moins d'hommes solidement instruits, et c'est malheureusement la nôtre, qui a, dans ses forces de guerre, la plus forte proportion de soldats n'ayant qu'un an de service.

Quant à la proportion des réservistes, elle ne saurait donner une idée exacte de l'influence de cet élément sur les troupes de première ligne. Car, au lieu de comparer le nombre total des réservistes à celui des hommes mobilisables, il faudrait voir surtout dans quelle proportion ils entrent dans les unités tactiques.

Sous ce rapport, l'Allemagne a encore l'avantage. Ainsi sa compagnie d'infanterie, qui compte en temps de paix un effectif réel de 135 hommes, ne reçoit pour passer sur le pied de guerre que 115 réservistes, ayant tous passé trois ans sous les drapeaux.

La nôtre, qui compte un effectif normal, mais non réel, de 75 hommes, en reçoit 175, dont 1/5 environ n'ayant qu'un an d'instruction.

Ce n'est pas, du reste, l'unique point de vue auquel il faille se placer pour juger la force actuelle des armées européennes.

Il est à noter que l'Allemagne dispose, pour ses troupes de première ligne, de 18 classes 1/2 de 160,000 hommes reconnus bons pour le service, qu'il n'y a plus de différence, au point de vue du service en campagne, entre son armée active et ses landwehr; que les secondes sont encadrées et groupées par grandes unités comme la première. De là, des forces de guerre réellement utilisables hors des frontières, atteignant aujourd'hui le chiffre extraordinaire de près de 3 millions d'hommes.

La Russie dispose de 18 classes de 247,000 hommes, soit, même avec les déchets, plus de 3 millions d'hommes.

L'Autriche peut employer 14 contingents de 123,500 hommes, soit près de 1,500,000 hommes.

L'Italie a, comme ressources de guerre, 12 classes de 120,000 hommes, soit près de 1,380,000 hommes.

Enfin, la France n'a que 9 classes de 140,000 hommes, ce qui donne un total, avec les déchets, de 1,200,000 hommes environ.

Il y aurait un remède immédiat à cette situation : ce serait de comprendre dans les forces de guerre mobilisables hors des frontières, les 3 contingents les plus jeunes de l'armée territoriale et de disposer ainsi de 12 classes.

§ 6. — DU COMMANDEMENT.

L'organisation du commandement est un des premiers éléments de la force des armées. Elle repose sur un principe fondamental, *l'unité du commandement* ou, suivant une heureuse expression de Napoléon I^{er}, *l'unité de la pensée militaire*.

I. — Unité du commandement.

Ce principe constitue une règle sans exception. Il est absolu. En paix comme en guerre, il est la base de toute bonne organisation d'armée. Mais c'est surtout en campagne que son oubli peut causer d'irréparables désastres. Il a été maintes fois prouvé qu'en multipliant le nombre des chefs appelés à prendre une détermination, on ne fait qu'offrir à chacun d'eux le moyen d'é luder la responsabilité dans les moments difficiles. Il est bien rare alors qu'à l'heure du danger, l'exécution n'ait pas à en souffrir.

Cette vérité est tellement claire, qu'au premier abord il semble inutile d'en faire la preuve.

Dans la pratique, cependant, il n'en est pas toujours ainsi et, dans maintes circonstances, on a vu le commandement se heurter à des difficultés qui rendaient l'application de ce principe à peu près impossible.

L'histoire nous offre, en effet, bien des exemples dans lesquels son oubli est devenu fatal.

Division du commandement de l'armée d'Italie, en 1796.

— Au printemps de l'année 1796, alors que Bonaparte, à peine âgé de 27 ans, avait déjà conquis la Lombardie, le Directoire, redoutant son prestige, résolut de partager l'armée d'Italie en deux fractions et d'en confier une à Kellermann.

Bonaparte écrivit alors aux Directeurs la lettre suivante, qui leur fit abandonner leur projet. Elle contient sur l'unité de commandement toute la pensée de ce grand homme de guerre.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV.

« Je reçois à l'instant le courrier parti le 18 de Paris. . .

«

« Je crois très impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie; il est également contraire aux intérêts de la République d'y mettre deux généraux différents.

« L'expédition sur Livourne, Rome et Naples est très peu de chose; elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte que l'on puisse, par une marche rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens et menacer de les envelopper au moindre mouvement qu'ils feraient.

« Il faut pour cela non seulement un seul général, mais encore que rien ne le gêne dans sa marche et dans ses opérations. J'ai fait la campagne sans consulter personne; je n'eusse rien fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre.

«

« Si vous m'imposez des entraves de toutes espèces, s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du Gouvernement, s'ils ont le droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon. Si vous affaiblissez vos moyens en partageant vos forces, si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire, je vous le dis avec douleur, vous

« aurez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie.

« Dans la position des affaires de la République en Italie, il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance.

« Si ce n'était pas moi, je ne m'en plaindrais pas; mais je m'emploierais à redoubler de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confieriez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais tous les deux ensemble, nous la ferons fort mal. »

Cette lettre fut complétée le même jour par une autre que Bonaparte adressa à Carnot et qui n'est pas moins explicite :

« J'écris au Directoire relativement à l'idée de diviser l'armée. Je vous jure que je n'ai vu en cela que la patrie. Au reste, vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience.

« Comme il serait possible que cette lettre au Directoire ne fût pas bien interprétée et que vous m'avez témoigné de l'amitié, je prends le parti de vous l'adresser, en vous priant d'en faire l'usage que vous suggéreront votre prudence et votre attachement pour moi.

« Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu que je ne le suis que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre.

« Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe; et d'ailleurs, je crois qu'il faudrait plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement: c'est une affaire de tact. »

Commandement des armées en Espagne et en Portugal en 1812. — En 1812 cependant, Napoléon lui-même, oubliant les principes qu'il avait si nettement posés, commit la faute d'ordonner à l'armée d'Espagne du Nord, commandée par Bessières, d'aller soutenir celle du Portugal, aux ordres de Marmont, sans décider lequel de ces deux maréchaux commanderait en chef.

Cette situation créa de graves embarras et devint un obstacle aux opérations.

Marmont crut devoir en rendre compte en termes amers au major général Berthier. « Sa Majesté suppose que dans le cas d'un mouvement offensif des Anglais, l'armée du Nord soutiendrait celle de Portugal par deux divisions ; mais l'Empereur peut-il être persuadé que, dans l'ordre de choses actuel, ces troupes arriveront promptement et à temps ?

« L'ennemi paraît en offensive : celui qui doit le combattre prépare ses moyens, celui qui doit agir hypothétiquement attend sans inquiétude et laisse écouler en pure perte un temps précieux. L'ennemi marche à moi : je réunis mes troupes d'une manière méthodique et précise. Je sais, à un jour près, le moment où le plus grand nombre au moins sera en ligne, à quelle époque les autres seront en liaison avec moi, et, d'après cet ordre de choses, je me détermine à agir ou à temporiser. Mais ces calculs, je ne puis les faire que pour les troupes qui sont purement et simplement à mes ordres. Pour celles qui n'y sont pas, que de lenteurs, que d'incertitudes et de temps perdu !

« J'annonce la marche de l'ennemi et je demande des secours : on me répond par des observations ; ma lettre n'est parvenue que lentement, parce que les communications sont difficiles dans ce pays ; la réponse et la réplique iront de même, et l'ennemi sera sur moi.

(1) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 121.

« Je ne puis raisonner que sur ce qui est à mes ordres, et, puisque les troupes qui n'y sont pas me sont cependant nécessaires pour combattre et sont comptées comme partie de la force que je dois opposer à l'ennemi, je suis en fausse position, et je n'ai les moyens de rien faire méthodiquement et avec connaissance de cause. »

Cette situation était le résultat de l'habitude prise depuis longtemps par l'Empereur de tout commander lui-même. Il se considérait, même à Paris, comme le véritable chef des armées de la Péninsule et envoyait ses ordres par son major général, qui résidait aussi à Paris.

Cet exemple montre que non seulement l'unité de commandement doit toujours être maintenue, mais qu'elle doit en outre s'exercer sur le théâtre même des opérations.

Commandement des armées composées de nationalités différentes. — C'est surtout quand des armées de nationalités diverses combattent pour la même cause, ou sur des théâtres d'opérations distincts, que l'application de ce principe présente des difficultés.

En 1813, les alliés se trouvaient dans cette situation. Lorsque leurs armées entrèrent en campagne, presque tous les corps d'armée étaient composés de troupes de nations différentes. Dans chacun de ces éléments, les amours-propres étaient également surexcités et l'obéissance à des ordres communs n'était pas comprise de la même manière. Il en résulta de tels tiraillements qu'il fallut soumettre tous les commandants en chef d'armée à un généralissime et convenir que les trois souverains de Russie, de Prusse et d'Autriche, seraient toujours réunis au quartier général.

On eut le bonheur ou l'habileté de choisir pour ce poste élevé un général autrichien dont le rang en imposait aux commandants en chef, et dont le tact, la bienveillance et la douceur firent disparaître, dit Marmont, jusqu'aux plus

légères aspérités dans le contact des hommes et des choses.

Commandement des armées alliées en Crimée en 1855.

— En 1855, les armées anglaise, turque, piémontaise et française opéraient de concert contre les Russes, tout en conservant leur indépendance.

Il en résulta de tels obstacles pour assurer leur concours dans les opérations, que le maréchal Canrobert, commandant en chef de l'armée française, fut forcé d'en rendre compte au Ministre de la guerre. Il le fit dans les termes suivants (1) :

« Dès aujourd'hui, et lorsqu'il s'est agi d'arrêter définitivement les bases de la répartition des troupes, lord Raglan n'a pas paru penser qu'avec la nécessité de tenir ses tranchées, de sauvegarder Balaklava, etc., il lui fût possible de former avec son effectif et l'armée piémontaise le corps à réunir à Baïdar.

« Ainsi après tant et de si laborieuses discussions, alors que de la théorie il s'agit de passer à l'exécution, surgissent des difficultés qui, depuis le commencement de cette guerre, sont sans cesse renaissantes, troublent continuellement la situation et éloignent la conclusion. Il faut reconnaître pourtant que toute récrimination serait ici injuste et déplacée : lord Raglan, comme Omer-Pacha, comme moi-même, apportons une part égale de bon vouloir, de conciliation, d'ardeur à assurer en commun le succès de la cause commune. Mais la difficulté d'introduire l'harmonie dans des vues, des passions différentes, des instructions qui ne sont pas absolument identiques ou qui donnent lieu à des commentaires sur lesquels on se divise, est l'une des plus grandes que l'on puisse imaginer à la guerre. Il faut y ajouter, dans l'exé-

(1) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 125.

« cution, la difficulté qui résulte des instincts très différents, des dispositions également très différentes qui se rencontrent dans des troupes dont la nationalité est distincte et qui sont commandées par des généraux dont les pouvoirs sont égaux.

« J'aurais cent exemples tirés de cette guerre à mettre à l'appui de ces vérités, qui ne sont pas nouvelles. »

Le Gouvernement français s'empressa alors de donner le commandement en chef au maréchal Pélissier, celui de tous les généraux de l'époque qui savait le mieux imposer son commandement et sa volonté.

De la parité de grade. — Un des obstacles les plus sérieux à l'unité de commandement est la parité de grade.

Lorsqu'elle existe entre divers chefs dans une armée, c'est seulement par l'énergie de son caractère que le commandant en chef peut forcer l'obéissance. Pour éviter ces difficultés, les puissances étrangères ont créé, à l'exemple de l'Allemagne, des grades spéciaux pour les commandants de corps d'armée et d'armée. Elles ont ainsi quatre grades de généraux : les généraux-majors pour les brigades, les lieutenants généraux pour les divisions, les généraux d'armes ou généraux proprement dits pour les corps d'armée et les feld-maréchaux pour les armées.

Sous le Consulat, nous avons eu aussi des chefs de brigade, des généraux de division, des lieutenants généraux et des généraux en chef. Les lieutenants généraux disparurent avec le premier Empire, et dès lors les mésintelligences entre les commandants de corps ou les maréchaux ne firent que s'accroître.

Il fallut presque toujours la présence de l'Empereur pour les faire cesser.

Un des exemples les plus frappants de ces dissentiments fut celui que donna le maréchal Ney en Portugal en 1811 (1).

(1) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 133.

Commandement de l'armée de Portugal en 1811. — A cette époque, lorsque Masséna fut forcé d'abandonner l'investissement des lignes de Torrès-Vedras et de rentrer en Espagne, la situation de son armée était des plus critiques. Les privations, le manque de vivres avaient fait naître des actes d'indiscipline. Néanmoins, à la fin du mois de mars, après une belle retraite qui avait rendu à ses troupes une certaine vigueur, Masséna, avec l'opiniâtreté qui le caractérisait, résolut de reprendre l'offensive sur le Tage. Il donna aussitôt ses ordres en conséquence.

La désapprobation de ses lieutenants se manifesta alors de la manière la plus fâcheuse, et Ney, le seul d'entre eux qui fût maréchal, s'oublia jusqu'à devenir le porte-voix des plaintes générales.

Le 22 mars, il adressa à son chef une lettre indisciplinée qui contenait un refus d'obéissance formel. Masséna, malgré l'énergie de son caractère, était bienveillant et un peu affaibli par ses longs services. Il ne répondit pas. Ney écrivit une seconde lettre le même jour, à six heures du soir, dans laquelle il annonçait sa résolution de partir le lendemain avec son corps d'armée dans une autre direction que celle qui lui avait été prescrite.

Masséna n'hésita plus. Toutefois, par un reste d'amitié pour son vieux compagnon d'armes, il le prévint que, s'il persistait dans sa désobéissance, il se verrait forcé de prendre des mesures pour faire respecter son autorité.

Ney s'était trop avancé pour reculer. Il croyait d'ailleurs que Masséna était incapable de prendre contre lui une détermination énergique et se flattait d'associer les troupes du 6^e corps à sa désobéissance. Il persista dans son refus. Masséna lui retira alors le commandement de son corps d'armée, le donna au plus ancien divisionnaire, défendit aux généraux de division de lui obéir, leur enjoignit de se conformer aux instructions émanées directement de l'état-major général, les rendit personnellement responsables de toute infraction à ses ordres et signifia au maréchal Ney

d'avoir à se rendre en Espagne pour y attendre les volontés de l'Empereur.

Ney eut alors la criminelle pensée d'écrire à son chef la lettre suivante : « L'Empereur m'ayant confié le commandement du 6^e corps, personne autre que Sa Majesté n'a le droit de me le retirer. Je proteste donc encore contre cette nouvelle disposition. Cependant, si les généraux de division du 6^e corps vous obéissent, je me rendrai en Espagne. »

Les généraux obéirent. De son côté, malgré deux nouvelles protestations et malgré le chagrin qu'il en ressentait, Masséna maintint sa décision. Ney dut quitter l'armée et se rendre en Espagne.

Deux ans après, ayant lui-même à commander en Lusace trois corps d'armée dont les chefs étaient à peu près ses égaux, il ne put parvenir à faire reconnaître son autorité et dut s'en plaindre au major général, auquel il écrivit la lettre suivante : « C'est un devoir pour moi de déclarer à Votre Altesse Sérénissime qu'il est impossible de tirer un bon parti des 4^e, 7^e et 12^e corps d'armée dans l'état actuel de leur organisation. Ces corps sont réunis par le droit, mais ils ne le sont pas par le fait. Chacun des généraux en chef fait à peu près ce qu'il juge convenable pour sa propre sûreté ; les choses en sont au point qu'il m'est très difficile d'obtenir une situation. Le moral des généraux, et en général des officiers, est singulièrement ébranlé. Commander ainsi n'est commander qu'à demi, et j'aimerais mieux être grenadier.

« Je vous prie d'obtenir de l'Empereur, ou que je sois seul général en chef, ayant seulement sous mes ordres des généraux de division d'aille, ou que Sa Majesté veuille bien me retirer de *cet enfer*. Je n'ai pas besoin, je pense, de parler de mon dévouement : je suis prêt à

« verser tout mon sang, mais je désire que ce soit utilement.

« Dans l'état actuel, la présence de l'Empereur pourrait seule rétablir l'ensemble, parce que toutes les volontés cèdent à son génie, et que les petites vanités disparaissent devant la majesté du trône » (1).

Rivalités de commandement. — Les rivalités dans le commandement ne résultent pas seulement de la parité de grade, mais aussi des sentiments d'égoïsme qui existent dans toutes les armées, soit dans le cœur des hommes, soit même dans certains corps ou dans certaines armes. Ces sentiments sont toujours coupables. Ils causent la ruine des troupes, ils empêchent les chefs d'accepter, dans des moments difficiles, l'aide qui leur est offerte, ou de courir, à marches forcées, au secours d'un camarade engagé.

En 1870, au début de nos opérations, ces sentiments ont plus d'une fois contribué à nos revers. Il n'y a donc pas de doute : dans une armée, c'est un crime d'entretenir des jalousies d'armes ou de métier.

Pour éviter de pareilles fautes, c'est un devoir de maintenir dans tous les corps d'officiers un sentiment de camaraderie et d'estime, basé sur l'honneur, sur l'orgueil d'une noble carrière, sur cette conviction que les officiers d'une armée ne forment qu'une seule et même famille, dont l'union est une des premières conditions du succès.

Commandement de l'armée du Rhin en 1870. — En 1870, l'organisation défectueuse du commandement en chef de l'armée du Rhin a été aussi une des causes de nos malheurs.

Le commandement donné au maréchal Bazaine le

(1) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 136.

13 août était limité aux opérations seulement. L'Empereur expédiait des ordres pour toutes les autres affaires ; il en résulta de grands embarras, dont les mouvements se ressentirent. Il ne faut donc qu'un chef à une armée, surtout en campagne, et ce chef doit toujours être sur le théâtre même des opérations.

Des délégués civils aux armées. — Quelquefois, les gouvernements ont imaginé de doubler les commandants en chef d'un délégué civil investi d'une autorité indépendante. Cette combinaison a toujours été fâcheuse. Elle fut adoptée sous la première République et souleva des plaintes répétées, même de la part des agents employés dans les armées.

Le Comité de salut public voulut, en 1794, obvier aux inconvénients signalés, en définissant la mission des représentants du peuple aux armées, et en déclarant qu'ils devaient encourager les généraux au lieu de leur donner des ordres.

Cette décision purement platonique resta sans effet. Les tiraillements et les entraves continuèrent. Malgré cette expérience, le Gouvernement de la Défense nationale commit la même faute à la fin du mois de décembre 1870. Les inconvénients de la situation qu'il créa ainsi ne se firent pas attendre et, dès le 2 janvier 1871, M. de Freycinet, délégué à la Guerre, était forcé d'écrire à M. de Serre, en mission auprès du général Bourbaki, général en chef de l'armée de l'Est, pour lui spécifier nettement qu'il ne devait avoir aucune part dans le commandement.

Des corps indépendants d'un commandant en chef. — Le principe de l'unité de commandement ne permet pas davantage de laisser en campagne des corps constitués agir d'une manière indépendante sur le théâtre d'opérations d'une armée.

Néanmoins, en 1870, on a vu nos généraux entravés quelquefois dans leurs mouvements par des corps de francs-tireurs, qui causaient d'ailleurs à l'ennemi plus d'appréhensions que de dommages sensibles.

Le général Chanzy fut ainsi forcé, au mois de décembre 1870, d'écrire au Ministre de la Guerre, une lettre (1) qui donne une idée exacte des embarras créés par des corps indépendants :

« Nous sommes envahis ici par une foule de francs-tireurs, qui prétendent avoir des ordres directs de vous, qui n'obéissent à personne, qui sont une plaie pour les populations et qu'il me tarde de voir dans des positions où ils pourront rendre des services. Je demande à disposer d'eux dans la zone d'action de mon armée, et je désire connaître exactement quels sont les ordres donnés directement au colonel Lipowski et quelle est la mission spéciale qu'il a à remplir. Dans tous les cas, je lui donne l'ordre formel d'avoir à quitter la ville du Mans : il devrait être organisé complètement depuis quelques jours, s'il n'avait pas perdu son temps. »

Des commandements en second ou « ad latus ». — On a vu quelquefois violer le principe de l'unité du commandement par la création des commandements en second ou *ad latus*.

Les conséquences de cette innovation, adoptée surtout dans des États monarchiques, ont toujours été regrettables.

Elles ont été appréciées très nettement par le général Wellington dans deux lettres (2) qui méritent d'être citées :

(1) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 138.

(2) Pierron, *Méthodes de guerre*, tome I^{er}, p. 136 et 137.

Freneda, 2 décembre 1812.

Wellington au maréchal Beresford.

« J'ai toujours été pénétré de l'inutilité et de l'inconvénient qu'il y a à créer l'emploi de commandant en second dans une armée. C'est un titre pompeux et sonore, sans fonctions définies ni responsabilité d'aucune sorte, et qui, en même temps, donne des prétentions fort gênantes; vous savez, je crois, que j'en ai fait une fois l'expérience. Tout officier dans une armée doit avoir un service nettement défini à faire et être responsable de ses actes; telle est la position, à ce que j'entends, d'un général commandant une division ou un corps d'armée. Un commandant en second n'a aucun devoir qu'on puisse définir, sauf peut-être de donner des avis pour l'exécution de mesures dont il ne sera nullement responsable; et, je l'ai vu, une fois du moins, tout prêt à les renier, quand il sut qu'on ne les goûtait pas en Angleterre. »

Freneda, 26 janvier 1813.

Wellington au comte Bathurst.

« A mon avis, le titre officiel de commandant en second dans une armée, aujourd'hui que l'habitude de réunir fréquemment un conseil de guerre a disparu et que le général en chef est rendu strictement responsable de tous les événements, est non seulement inutile, mais même nuisible au bien du service. Un personnage sans devoirs définis, qui n'a qu'à émettre des opinions en l'air et dont il peut changer à son gré, doit nécessairement être un embarras dans les moments où il faut prendre une décision. Soit qu'on m'envoie un commandant en second ou non, je suis parfaitement déterminé